

ALLIANCE EUROPÉENNE DES VILLES ET DES RÉGIONS POUR L'INCLUSION DES ROMS

Orientations stratégiques (2014/2020)

09.09.2014

1. Objectifs

L'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms a principalement pour but, avec la participation de ces dernières en coordination avec leurs gouvernements respectifs, prenant ainsi en compte les spécificités nationales, de **favoriser des projets et des politiques d'inclusion des Roms¹ aux niveaux local et régional.**

Suivant le Sommet des Maires en 2011, l'Alliance a été créée en 2013 par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, avec le soutien du Représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms et rassemble plus de 120 villes et régions de 27 pays.

Conformément à la Déclaration de Strasbourg adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en 2010² et le Sommet des maires en 2011³, l'Alliance poursuit principalement les objectifs suivants :

- Permettre aux villes et régions participant de **s'exprimer d'une seule voix** contre l'exclusion sociale des Roms et l'antitsiganisme, en leur offrant une **plateforme pour faire pression** avec les collectivités territoriales sur les questions concernant l'inclusion des Roms aux niveaux local et régional. Il faut que l'Alliance devienne un lieu de **soutien politique, d'échange et d'apprentissage mutuel** centré sur le lobbying, ainsi que sur la défense, la promotion et le développement de politiques et de projets d'inclusion des Roms. L'Alliance doit s'inspirer dans son travail des programmes que mène le Conseil de l'Europe (programmes ROMACT et ROMED financés par l'UE, activités Dosta !).
- **Soutenir le développement et ultérieurement, sous réserve de la disponibilité de ressources, la mise en œuvre d'initiatives** favorisant l'échange entre ses villes et régions participantes, de savoir-faire et d'expérience en matière d'inclusion des roms
- **Améliorer le dialogue et la coopération** entre les collectivités territoriales et les communautés roms et les ONG, ainsi que la participation citoyenne à la prise de décision politique aux niveaux local et régional.

¹ Le terme « Roms » utilisé au Conseil de l'Europe désigne les Roms, Sintés, Kalés et les groupes de population apparentés en Europe, dont les Voyageurs et les branches orientales (Doms, Loms) ; il englobe la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tsiganes ».

² [https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CM\(2010\)133&Language=lanFrench&Ver=final&Site=COE&BackColorIntemet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864](https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CM(2010)133&Language=lanFrench&Ver=final&Site=COE&BackColorIntemet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864)

³ http://www.coe.int/t/congress/sessions/20110922-roma-summit/default_FR.asp?

L'Alliance veut accorder une attention particulière au **rôle des femmes roms et des jeunes roms** dans la promotion de l'inclusion des Roms aux niveaux local et régional. Elle œuvre également à la promotion de la culture et de l'histoire des Roms, notamment à la **commémoration** du Pharrajimos (génocide des Roms), dont la Journée internationale du souvenir (le 2 août).

2. Synergies

Depuis octobre 2013, l'Alliance soutient **la mise en œuvre du Programme ROMACT**, une initiative du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, initialement destinée aux représentants élus et aux hauts fonctionnaires et éventuellement à d'autres acteurs par la suite, dont le but est de renforcer la capacité des collectivités territoriales à développer et mettre en œuvre des politiques et des projets d'inclusion des Roms. ROMACT est mis en œuvre par le Conseil de l'Europe, de pair avec ROMED, un autre programme conjoint CdE/CE pour la formation de médiateurs roms lancé en 2011. Les deux programmes sont complémentaires et visent à renforcer les capacités nécessaires pour l'inclusion des Roms au niveau local avec la participation active des communautés roms.

3. Activités prévues

Les activités de l'Alliance s'articulent autour de quatre grandes lignes d'action :

3.1 Encourager la volonté politique des villes et régions participantes à l'Alliance ainsi que d'autres acteurs locaux régionaux, nationaux et européens à promouvoir l'inclusion des Roms par des projets et des politiques aux niveaux local et régional :

- **Lever les obstacles actuels** à l'inclusion des Roms et faire mieux connaître les **bonnes pratiques** et les **effets positifs** d'une inclusion réussie ;
- **Développer l'engagement** des conseillers locaux et régionaux, des maires et des personnels des villes et régions participantes par des réunions, des échanges de pair-à-pair et des initiatives/projets conjoints et en faisant des déclarations publiques sur la discrimination et le discours de haine envers les Roms ;
- Utiliser le vaste **réseau du Congrès** des pouvoirs locaux et régionaux à l'intérieur et en dehors du Conseil de l'Europe pour sensibiliser les acteurs clés aux niveaux local, régional et national à la nécessité d'agir aux niveaux local et régional.

3.2 Servir de cadre aux échanges entre les collectivités locales et régionales participantes afin de favoriser l'apprentissage mutuel :

- Organiser des **conférences plénières biennales** pour les participants de l'Alliance afin d'examiner les questions relatives à l'inclusion des Roms, les besoins et les attentes des participants et les activités futures de l'Alliance ;
- Organiser des **conférences nationales et internationales** pour promouvoir l'apprentissage mutuel parmi les participants de l'Alliance ;
- Organiser des **ateliers et des tables rondes thématiques** au niveau national pour identifier le rôle des collectivités territoriales dans des domaines spécifiques de l'inclusion des Roms, tels que le logement, l'éducation, la santé et l'emploi ;

- Créer **pour les participants de l'Alliance** une **plateforme web sur l'intranet de l'Alliance** présentant des informations sur les villes et régions participantes (profils politique, géographique, démographique et économique) et leurs projets et politiques d'inclusion des Roms (activités, enseignements tirés de celles-ci) ;
- Inviter les participants de l'Alliance à utiliser et enrichir la **Base de données européenne sur les politiques et les bonnes pratiques** relatives aux Roms, mise en place par le Conseil de l'Europe en 2011, qui englobe les projets locaux et régionaux ;
- Soutenir les collectivités territoriales via la **diffusion des textes de référence, publications, manuels, lignes directrices et outils du Conseil de l'Europe** (par exemple, les fiches sur l'histoire des Roms, la mallette pédagogique Dosta ! sur les préjugés et stéréotypes, le portfolio de langue romani, les outils du Centre d'Expertise sur la Réforme de de l'Administration Locale relatifs à l'auto-évaluation, l'identification des besoins et l'évaluation de l'impact des initiatives) ;
- Diffuser le **savoir-faire et l'expérience acquise** via les programmes conjoints CdE/UE **ROMACT et ROMED**, ainsi que par les travaux thématiques du Comité ad hoc d'experts du Conseil de l'Europe sur les questions roms (CAHROM) ;
- **Faciliter l'accès aux fonds et programmes d'inclusion des Roms de l'UE et d'autres instances** (par un dispositif de veille, des conseils techniques et des échanges de pair –à- pair parmi les participants de l'Alliance) ;
- Encourager et soutenir les **échanges entre participants afin de faciliter l'échange de pair-à-pair, les partenariats et les initiatives conjointes**, ce également dans le contexte de la coopération transfrontalière ;
- Développer une étroite coopération avec **d'autres secteurs et initiatives du Conseil de l'Europe** (Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, Réseau des cités interculturelles, Itinéraires culturels, l'Institut européen rom qu'il est proposé de mettre en place) ;
- Etablir des contacts avec d'autres **réseaux de villes et régions** encourageant l'inclusion des Roms et luttant contre le racisme et la xénophobie dans tous les pays d'Europe (EUROCITÉS, Coalition européenne des villes contre le racisme (ECCAR) et Réseau européen des Maires tirant le meilleur parti des fonds de l'UE pour l'inclusion des Roms (MtM/MERI)) ;
- Etablir des contacts avec d'autres **organisations européennes représentant des villes et des régions** (Comité des régions de l'UE, Assemblée des régions d'Europe, Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE)) ;
- Etablir une étroite coopération avec d'autres **organisations internationales** qui visent à promouvoir l'inclusion des Roms aux niveaux local et régional (OSCE, UE, PNUD) et **réseaux internationaux** pertinents (tels que le Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (EQUINET)).

3.3 Accroître la visibilité des activités des villes et des régions de l'Alliance portant sur l'inclusion des Roms

- Faire mieux connaître la **Campagne Dosta !** parmi les collectivités territoriales participantes (ou non) à l'Alliance, afin que les efforts déployés aux niveaux local et régional pour l'inclusion des Roms puissent être reconnus publiquement dans le combat contre les stéréotypes et préjugés, qui sont à l'origine des discriminations faites à l'encontre des Roms.
- Explorer de nouveaux moyens de reconnaître et récompenser les villes et régions ayant mené à bien des projets d'inclusion des Roms aux niveaux local et régional (par exemple par l'octroi de l'appellation « *Ville 12 étoiles* » utilisé dans le cadre de la Semaine européenne de la démocratie locale).

3.4 Promouvoir la participation de la société civile, en particulier celle des communautés roms et des ONG aux politiques et projets d'inclusion des Roms aux niveaux local et régional

- Encourager la **consultation régulière** des Roms et des ONG roms sur les questions concernant l'administration locale et régionale, les politiques roms et les besoins de la communauté ;
- Encourager les villes et régions de l'Alliance à adopter une **approche de budgétisation participative** permettant aux Roms, entre autres groupes locaux, de faire affecter des fonds aux priorités liées aux Roms ;
- **Inviter les ONG à concourir** à des volets spécifiques de manifestations de l'Alliance pour des échanges directs avec des villes et régions de l'Alliance ;
- **Resserrer les liens entre les ONG et les soutenir** aux niveaux européen, national et local, par exemple avec le Forum Européen des Roms et des Gens du voyage ou le Mouvement antiraciste européen (EGAM);
- Etablir d'étroits contacts avec **les médias locaux et régionaux** dans les villes et régions membres de l'Alliance afin de les sensibiliser à l'importance de l'inclusion des Roms et d'établir un réseau de médias soutenant l'Alliance ;
- Veiller à ce que les collectivités territoriales reconnaissent l'importance d'encourager la **citoyenneté active** au sein des communautés roms (Charte européenne de la citoyenneté active).

4. Résultats attendus à mi-parcours :

- augmentation du nombre de villes et régions ayant fait progressé la situation en termes d'inclusion des Roms aux niveaux local et régional ;
- diffusion des méthodes de coopération, d'apprentissage mutuel et de soutien dans les villes et les régions dans ce domaine ;
- meilleure utilisation par les villes et les régions participant à l'Alliance des ressources financières existantes ;
- renforcement de la volonté politique des villes et des régions et meilleure connaissance des modalités d'utilisation des ressources existantes dans la mise en œuvre des politiques d'intégration ;
- identification et systématisation des méthodes et outils de travail pour l'inclusion des Roms aux niveaux local et régional ;
- mise en place de conditions plus favorables à la création de synergies avec d'autres villes et régions pour le transfert de savoir-faire et l'apprentissage mutuel, notamment constitution de réseaux nationaux de villes ;
- exemples d'influence réussie sur les processus politiques au niveau national dans une perspective locale et régionale ;
- diminution de l'exclusion sociale des Roms, ainsi que des comportements discriminants et du discours de haine envers les Roms en utilisant les villes et les régions participant à l'Alliance comme modèles ;
- amélioration du dialogue entre les collectivités territoriales, les communautés roms et les ONG et renforcement de la participation citoyenne des communautés roms.

5. Structure

L'Alliance a été mise en place par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ; son fonctionnement est calqué sur les procédures générales du Congrès et contrôlé par le Bureau du Congrès. L'Alliance entend se doter d'une **structure légère** (pas

de personnalité juridique distincte, pas de structure de gouvernance complexe) et mettre l'accent sur quelques activités stratégiques significatives et des actions concrètes assurées d'un impact optimal. Cela signifie qu'elle sera **déterminée par la demande et orientée sur les résultats** en soutenant les villes et les régions dans le processus de mise en œuvre de politiques d'inclusion des Roms via des échanges de bonnes pratiques et des possibilités de financement efficaces et par de puissantes pressions politiques pour l'inclusion des Roms. L'Alliance est financée par le budget ordinaire du Congrès et des détachements dans un premier temps et par des programmes conjoints, des détachements et des contributions volontaires par la suite.

5.1 Participants de l'Alliance

Les participants sont des collectivités territoriales d'Etats membres du Conseil de l'Europe qui s'engagent à œuvrer à l'inclusion des Roms et à soutenir l'Alliance. Les collectivités qui aspirent à devenir participant à l'Alliance sont invitées à exprimer leur engagement sous la forme d'une lettre adressée par l'élu du rang le plus élevé au Président du Congrès. La pleine participation à l'Alliance est subordonnée au respect des conditions suivantes :

- La **volonté manifeste** de venir à bout des problèmes concernant la situation des Roms (par exemple, un engagement politique déclaré) ;
- La démonstration d'**activités/initiatives antérieures en faveur de l'inclusion des Roms** ou d'activités en cours
- La présence de **mécanismes pour le dialogue et la coopération** avec les communautés roms locales.

Les participants de l'Alliance adopteront et signeront une charte lors de la première conférence plénière. Elle comportera les **principes directeurs** concernant la participation à l'Alliance, qui rappelleront les **normes de bonne gouvernance et de droits de l'homme** établies par le Conseil de l'Europe. Ces principes engloberont l'obligation de s'abstenir de discours de haine envers les Roms et d'éviter toute ségrégation (ultérieure).

5.2 Présidence tournante

La présidence de l'Alliance est détenue par **une ville ou région participante désignée pour une période de deux ans** lors d'une conférence biennale. La présidence est exercée en coordination avec le Rapporteur du Congrès sur l'inclusion des Roms et le Secrétariat du Congrès (en particulier, la Taskforce de l'Alliance). La présidence est chargée de coorganiser la conférence plénière biennale, de représenter l'Alliance, de s'associer activement aux manifestations de l'Alliance et d'assurer la mise en œuvre effective du Plan d'action de l'Alliance pour la période donnée. La période de deux ans est flexible et susceptible d'être modifiée, si nécessaire.⁴

5.3 Taskforce

L'Alliance est assistée dans son travail par une Taskforce mise en place au sein du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe à Strasbourg. La Taskforce est chargée de la formulation et de la mise en œuvre des activités de l'Alliance en étroite consultation avec la Direction du Congrès et les villes et régions participantes.

6. Fonctionnement

6.1 Langue de travail

Les langues officielles de l'Alliance sont les langues officielles du Conseil de l'Europe. Lorsque les ressources le permettent, d'autres langues de travail sont utilisées pour assurer une communication efficace avec les participants et partenaires.

⁴ Il pourrait aussi être nommé un haut représentant du Secrétaire Général du CdE à la tête de l'Alliance.

6.2 Ressources

L'Alliance pourrait utiliser pour ses futures activités les éventuelles sources de financement suivantes :

- budget ordinaire du Conseil de l'Europe ;
- programmes conjoints CdE/Commission européenne ;
- contributions de participants de l'Alliance (par exemple lorsqu'ils accueillent des activités spécifiques) ;
- contributions volontaires d'Etats membres ;
- contributions de et projets conjoints avec la société civile et des institutions et donateurs financiers internationaux.
- L'Alliance servira également d'interface pour des participants désireux de rassembler des fonds pour des projets à mener dans d'autres pays⁵.

6.3 Groupe de membres du Congrès participant aux activités de l'Alliance

L'Alliance bénéficie du soutien actif John Warmisham, Vice-Président du Congrès et Rapporteur sur les questions relatives aux Roms. De plus, d'autres membres du Congrès ont exprimé leur volonté de soutenir l'Alliance (en particulier en représentant l'Alliance à diverses manifestations lorsque John Warmisham n'est pas disponible).

A compter du 11 juin 2014, ce groupe se compose comme suit : Mme Gaye Doganoglu (Turquie), Mme Inger Linge (Suède), M. Guilherme Pinto (Portugal), Mme Maruska Piredda (Italie), M. Viacheslav Rogov (Fédération de Russie), Mme Tracey Simpson-Laing (Royaume-Uni), Mme Ludmila Sfirloaga (Roumanie), Mme Barbara Toce (Italie).

⁵ Analogue à ou en coopération avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe.

ANNEXE : Questions et réponses essentielles concernant l'Alliance

Pourquoi ?

Les mesures politiques aux niveaux local et régional revêtent une importance déterminante pour améliorer véritablement l'inclusion sociale des Roms dans les domaines clés que sont l'éducation, le logement, l'emploi et la santé.

C'est la raison pour laquelle la **Déclaration de Strasbourg** adoptée en octobre 2010 insiste sur la nécessité de développer les actions menées aux niveaux local et régional. C'est aussi pourquoi il importe, parallèlement à la médiation, de créer pour les représentants roms, mais aussi pour les représentants des collectivités locales, élus ou membres du personnel, les conditions qui favorisent les changements et les améliorations requises et qui permettent de régler des situations complexes.

C'est pour ces mêmes raisons que le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, un important organe de dialogue et de coopération du Conseil de l'Europe avec les acteurs de l'autonomie locale, a décidé d'organiser en septembre 2011 **le premier Sommet européen des maires pour l'inclusion des Roms**. Les maires présents au Sommet ont adopté **une déclaration** dans laquelle ils ont non seulement reconnu leurs responsabilités à cet égard de pair avec les gouvernements nationaux et d'autres acteurs clés dont les ONG, mais également leurs besoins en termes de soutien et de coopération, certains ayant même le sentiment d'être livrés à eux-mêmes pour faire face aux difficultés sur leur territoire.

Au lendemain du premier Sommet européen des maires pour l'inclusion des Roms, il a été lancé un appel pour la création d'une **Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms**.

Dans quel but ?

L'Alliance a principalement pour but, de **promouvoir** via les villes et les régions participantes **des projets et politiques d'inclusion des Roms aux niveaux local et régional et de réduire ainsi la discrimination**.

L'Alliance doit devenir une **plateforme de soutien politique par les pairs, d'échanges et d'apprentissage mutuel** mettant l'accent sur le lobbying, la défense des droits, la promotion et le développement des politiques et projets d'inclusion des Roms. L'Alliance doit se nourrir dans son travail des projets et programmes mis en œuvre par le Conseil de l'Europe (programmes ROMACT et ROMED, activités Dosta !, etc.). Elle doit agir en tant qu'**organe de relations publiques** et politiques de ces programmes et en exploiter les réussites et les échecs pour donner des idées aux maires et aux élus et leur apprendre à en tirer les enseignements voulus.

Conformément à la Déclaration de Strasbourg et au Sommet des maires, les principaux objectifs de l'Alliance sont les suivants :

- **aider à développer des initiatives** qui encouragent l'échange de savoir-faire et d'expérience en matière d'inclusion des Roms entre les villes et les régions participant à l'Alliance ;
- permettre aux villes et régions participantes de **s'exprimer d'une même voix** contre l'exclusion sociale des Roms et l'antitsiganisme en offrant une **plateforme de lobbying** sur les questions concernant l'inclusion des Roms au niveau local ;
- **améliorer le dialogue** entre les collectivités territoriales et les communautés roms et les ONG et la participation citoyenne à la prise de décisions locale.

L'Alliance s'emploie à accorder une attention particulière au **rôle des femmes roms** et des **jeunes roms** pour promouvoir l'inclusion des Roms aux niveaux local et régional. Elle œuvre également à la promotion de la culture et de l'histoire des Roms, concernant en particulier la **commémoration** du Pharrajimos (génocide des Roms), y compris la Journée internationale du souvenir (2 août).

Comment ?

L'Alliance met l'accent sur le **renforcement de la volonté politique, l'amélioration de la capacité d'agir et la mise en place d'un forum d'échange** entre les villes et les régions participantes souhaitant œuvrer activement à l'inclusion des Roms pour l'apprentissage mutuel. Dans le cadre de l'Alliance, ou avec son soutien, il peut être lancé des programmes spécifiques d'assistance au renforcement des capacités des collectivités territoriales à mettre en œuvre des projets et politiques d'inclusion des Roms. L'Alliance est financée par le budget ordinaire et des détachements dans un premier temps et par des détachements et des contributions volontaires par la suite.

Quand ?

Le présent document d'orientation vise à exposer les buts, objectifs, activités et ressources de l'Alliance pour la période 2014-2016. A cet égard, quelques actions de l'Alliance seront **permanentes** si les financements prévus le permettent, alors que d'autres seront ponctuelles (Conférence biennale tous les deux ans, séminaires nationaux selon les besoins, ateliers thématiques).

Le rythme des activités dépendra en premier lieu des capacités de l'Alliance.

Où ?

Compte tenu du grand nombre de collectivités territoriales participant à l'Alliance, ses activités se tiendront dans les différentes villes ou régions participantes en fonction des besoins spécifiques de la manifestation en question :

- la **Conférence biennale** sera hébergée par la ville ou région de l'Alliance assumant la présidence de la période suivante ;
- les **séminaires nationaux** se tiendront, le cas échéant, dans une ville du pays ciblé par le séminaire ;
- les **séminaires thématiques** seront organisés suivant les besoins et se tiendront dans le lieu le plus approprié ;
- les **activités** peuvent également être déterminées par les demandes des ONG.